

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 928

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 19 avril 2024 le règlement n° 928 établissant la tarification des biens et services municipaux pour 2024-2025.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	15 mars 2024
Dépôt du projet de règlement :	15 mars 2024
Adoption du règlement:	19 avril 2024
Avis de promulgation :	24 avril 2024

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 24^e jour d'avril 2024



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 24 avril 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour d'avril 2024.


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe